

# Organisation sanitaire lors de la grande peste de Lyon de 1628

« Cette épidémie lyonnaise est extrêmement importante, parce que, pour la première fois, nous voyons appliquées toutes les grandes acquisitions de l'épidémiologie et de l'hygiène modernes. » J. Guiart<sup>[1]</sup>

Gode C, Freney J.  
Faculté de Pharmacie de Lyon

## Les origines de la peste de 1628 en région lyonnaise

Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, la France, pays le plus peuplé d'Europe, sortait d'un siècle d'essor démographique, économique et intellectuel malgré les troubles religieux qui l'avaient ébranlé. La ville de Lyon, avec ses 70 000 habitants, était la deuxième agglomération du pays. Devenue la nouvelle capitale du grand commerce et de la banque au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, Lyon vivait au rythme de l'Europe des grandes affaires et se forgeait une renommée internationale sous l'impulsion des marchands italiens de la Renaissance. Progressivement, le plein épanouissement de Lyon s'étiola lorsqu'aux ravages exercés par les bandes armées dans le contexte des guerres de religion s'ajoutèrent les faillites des grandes banques et la dégradation sensible du climat. Les quartiers les plus pauvres comme celui de Saint-Georges croulèrent sous les disettes. C'est à la fin de cette période faste de l'histoire lyonnaise que réapparut ponctuellement un fléau extrêmement redouté par les populations depuis l'Antiquité : la peste. Une série d'épidémies de peste plus ou moins meurtrières sévirent en effet à Lyon à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, obligeant les autorités à prendre les premières mesures clairvoyantes en terme d'hygiène et de prévention. Le souvenir de la terrible peste Noire de 1348 revenait douloureusement à toutes les mémoires.

À Lyon en ce début du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'Âge d'Or de la Renaissance semblait bien loin. L'ancienne capitale des affaires était devenue la ville du petit peuple des tisseurs

de soie.<sup>[2]</sup> Au ralentissement des activités économiques qui appauvrirent la ville s'ajoutèrent des dépenses nouvelles et imprévues : d'une part la construction de l'hôpital de la Charité (alors fief de l'Aumône Générale et refuge des pauvres) en 1617 et, d'autre part, la venue du Roi Louis XIII le 11 décembre 1622. Son accueil coûta à la ville 60 000 livres. A cette situation de mauvaise augure s'ajoutèrent diverses catastrophes naturelles (hiver rigoureux entraînant des récoltes peu abondantes en 1627, crues dévastatrices de la Saône) et des menaces de guerre. Bien que les guerres de religion s'achevèrent avec l'édit de Nantes en avril 1598, Louis XIII poursuivit sa lutte contre les protestants. Pour cela, il recruta dans toutes les villes du Royaume une multitude d'hommes armés. A la fin de l'année 1627, il avait pour projet d'assiéger la place forte des protestants à la Rochelle. Ainsi, le 22 novembre 1627, Lyon fut sommée d'envoyer six cents habitants pour rejoindre l'armée royale en garnison aux environs de La Rochelle.<sup>[3]</sup> Dans les six mois qui suivirent, le prince Louis de Condé (maître de France, comploteur contre la monarchie de Louis XIII) puis la baronnie de Montmorency (une puissante famille proche de la Cour) exigèrent à leur tour de l'argent ou des hommes pour expulser les Rebelles installés le long du Rhône. Le peuple lyonnais se retrouva appauvri et affaibli. Cette conjoncture exceptionnelle prépara la ville à sa dernière grande épidémie de peste. Provoquant une crise morale, sociale et économique sans précédent, la grande peste de 1628 doit aujourd'hui être considérée comme un fait majeur de l'histoire de la ville de Lyon.

Alors qu'au printemps 1628 la peste se rapprochait dangereusement du Lyonnais – elle avait déjà ravagé la ville de Nevers en un mois – des troupes armées transitèrent par la région pour se rendre au Piémont puisqu'il se déroulait là-bas un conflit de succession suite au décès du duc de Mantoue le 26 décembre 1627. C'était un de ses neveux français, le duc de Nevers, qui devait lui succéder en l'absence d'héritier. Mais le duché de Savoie, appuyé par l'Espagne, ne voulait pas de main mise des Français sur l'Italie puisqu'il souhaitait rattacher le territoire des Mantoue/Montferrat à son duché. A cette époque, les territoires de Mantoue et de Montferrat étaient en effet, d'une part, séparés par la ville de Milan qui appartenait à l'Espagne et, d'autre part, enclavés entre le duché de Savoie à l'ouest et la République de Venise à l'est. La ville de Mantoue fut donc attaquée en mars 1628. Louis XIII ne put intervenir tout de suite car il était alors occupé à faire le siège de la Rochelle. Ce dernier bastion protestant capitula d'ailleurs le 28 octobre 1628 ; ce qui permit à Richelieu de se lancer dans la guerre de Mantoue quelques mois plus tard et de repousser les Espagnols basés à Casal (territoire Montferrat) le 18 mars 1629. Dans ce contexte, la ville de Lyon, par sa position géographique, se révélait donc être un excellent point de chute pour les troupes françaises en transit depuis l'Italie où la peste s'était déclarée depuis le début de l'année.

D'après le récit du Révérend Père Jean Grillot, un jésuite contemporain de l'épidémie <sup>[4]</sup>, le fléau fut apporté au mois de juin 1628 par un soldat revenant d'Italie. Selon d'autres sources, il s'agirait plutôt d'un soldat de la troupe du marquis d'Uxelle, venant de Bourgogne et se rendant en Italie au secours des Français de Mantoue. <sup>[5]</sup> Peu importe d'où ce soldat vint, c'est dans le village marécageux de Vaux (aujourd'hui Vaulx-en-Velin) à environ une demi lieue de la ville, qu'il mourut. Il fut enterré discrètement par ses

camarades dans un jardin à l'insu du propriétaire. À la suite de grandes pluies, le cadavre refit surface et le propriétaire de la maison s'empressa de le faire transporter au cimetière. Mais voilà que les porteurs contractèrent la peste et avant qu'on eut pu la diagnostiquer, toutes les maisons voisines furent contaminées. <sup>[6]</sup> Affolé, le Consulat de la ville de Lyon mit tout de suite en application les précautions nécessaires en temps de peste. Il fit fermer les portes du pont du Rhône et contrôler les marchandises venant de lieux suspects. Par ailleurs, les Commissaires de la Santé, par trois ordonnances successives, sommèrent les Pennons (capitaines de la police de quartier) de faire nettoyer les latrines de certaines maisons, de renouveler l'eau malsaine de certains puits. <sup>[3]</sup> En dépit de ces précautions, le faubourg de la Guillotière (encore à l'extérieur de la ville à l'époque) fut bientôt infecté. On raconta ensuite que des hardes de pestiférés, introduites en fraude et vendues à des fripiers de la rue de la Poulaiellerie dans le quartier de Saint-Nizier, importèrent la contagion au cœur de la ville. Et c'est ainsi que septième jour d'août il fallut conduire à l'hôpital de Saint-Laurent des Vignes la première personne atteinte de la contagion : une nommée Fayolle, du quartier de Saint-Georges. C'en était fait, la peste avait franchi le Rhône : elle était dans la ville (*Annexe 1*).

La contagion suivit la grande voie lyonnaise de l'époque qui allait du pont du Rhône à la place du Change, en passant par la rue Bellecordière, les Jacobins et la rue Mercière. A l'automne, toute la ville, à l'exception de la colline de la Croix-Rousse, était touchée. L'activité commerçante de la presque île s'éteignit. Le chômage prit des proportions considérables. Seuls certains commerces essentiels comme les boulangers étaient tenus de rester ouverts sur ordre du Consulat. <sup>[3]</sup> La plupart des habitants, malades ou non, demeuraient enfermés chez eux. Tous se tenaient indifféremment pour suspects les uns les autres, quelques

parents ou amis qu'ils fussent. Peu de gens marchaient par les rues ou alors ils avaient le visage couvert de leurs manteaux, tenant à la main des petites boîtes de parfum qu'ils portaient au nez et à la bouche. Le Révérend Père Grillot affirma avoir « traversé la rue Mercière sans rencontrer personne sauf les hospitaliers et les morts. On trouvait à chaque pas des corps au devant des maisons et au milieu des rues, couverts d'un linge ou dans leurs habits. (...) Pour aborder les malades, il fallait passer au milieu des morts. »<sup>[4]</sup>

Introduite au mois d'août 1628, la peste augmenta de violence jusqu'en octobre, terme de sa période ascendante. Elle se maintint dévastatrice pendant deux mois mais sa violence n'eut d'égale que sa rapidité. Elle parut perdre de son intensité à la fin du mois de décembre 1628, lorsqu'un froid rigoureux eut succédé au vent du midi. L'épidémie réapparut dans toute sa force au mois de janvier 1629, après que les convalescents et les suspects se furent mêlés aux processions de Noël et de l'Épiphanie. Puis elle diminua graduellement au printemps à tel point que les Commissaires de la Santé attestèrent le 5 mars 1629 qu'il n'y avait à présent pas « six malades en toute la ville ». Les historiens rapportent que cette dernière épidémie de peste lyonnaise emporta plus de la moitié de la population, soit environ 35 000 personnes, dont une écrasante majorité de pauvres.<sup>[7]</sup> Mais ce nombre aurait été bien plus grand encore si le Bureau de Santé, cette commission sanitaire mise en place en temps d'épidémie par le Consulat depuis la fin du siècle précédent, n'avait pas été le premier à instaurer une série de mesures d'hygiène et de prévention de l'épidémie.

## Organisation locale

En 1628, le Bureau de Santé était tenu par une dizaine de Commissaires de la Santé, nommés chaque année par le Prévôt des Marchands et les Échevins. Ils s'entouraient entre autres de médecins,

chirurgiens, religieux, parfumeurs et gardes armés pour assurer l'exécution des ordres. Dans certaines circonstances, l'institution était investie de pouvoirs extraordinaires qui allaient jusqu'à la peine de mort en cas de transgression de ses ordonnances.

L'ordonnance affichée dès la première heure de l'épidémie à tous les carrefours de la ville ne fut en fait que la réédition de celle de 1582 ordonnant de nettoyer les rues, de dénoncer les malades et de les envoyer à l'hôpital de Saint-Laurent des Vignes, de mettre en place la quarantaine, d'établir la bullette et de contrôler les marchandises.

## La bullette

En temps d'épidémie, les portes de la ville étaient fermées. Toute personne désirant entrer à Lyon devait montrer aux officiers un certificat sanitaire appelé bullette, attestant qu'elle ne venait pas d'un endroit contaminé, qu'elle n'en avait pas traversé. Ce contrôle était souvent effectué dans la guérite du pont du Rhône puisque l'unique route d'Italie ou de Savoie débouchait sur ce pont (*Figure 1*, actuel pont de la Guillotière).



*Figure 1 : Pont du Rhône*

*Source : J. Bitat / Hospices Civils de Lyon*

De là se décidait le sort de l'étranger. S'il n'était pas en mesure de présenter sa bullette et s'il se montrait insistant, il pouvait être pendu place des Terreaux sans autre motif que de servir d'exemple à ceux qui seraient tenter de l'imiter. S'il était sain

et si sa bullette était en règle, il pouvait entrer librement dans la ville. S'il était pestiféré, il était envoyé à l'hôpital spécifique de Saint-Laurent des Vignes. S'il était atteint d'une autre maladie que la peste, il était envoyé à l'Hôtel-Dieu, aussi appelé hôpital du Pont du Rhône. Enfin, s'il présentait des signes suspects ou provenait d'un pays infecté, il était gardé en observation en dehors de l'enceinte de la ville. <sup>[8]</sup>, <sup>[9]</sup> De même pour les marchandises, il fallait également qu'elles soient contrôlées. Si elles provenaient d'un lieu suspect, on les plaçait en quarantaine où elles étaient déballées pièce par pièce, exposées et parfumées. <sup>[8]</sup> Sinon, les marchandises pénétraient tout de suite dans la ville après acceptation du Bureau de Santé qui leur accordait aussi leur « passeport sanitaire ».

### Les quarantaines

Remarquablement organisées par le Bureau de Santé, les quarantaines se déclinaient en trois catégories en 1628 : surveillance, convalescence et probation (Figure 2).

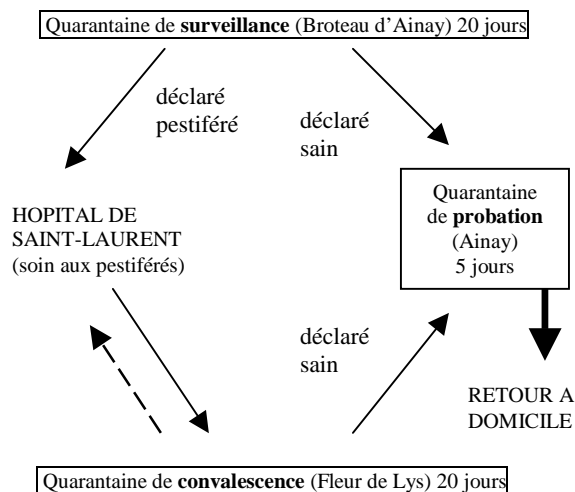


Figure 2 : Schéma d'organisation des quarantaines pendant l'épidémie de 1628

La première d'entre elles, dite quarantaine de surveillance, était destinée à accueillir les suspects de toute la ville ainsi que d'office toutes les familles de

pestiférés (c'est-à-dire dont au moins un des membres était hospitalisé à Saint-Laurent). Durant vingt jours, ces personnes étaient maintenues enfermées au bout de la presqu'île, dans les cabanes du Pré d'Ainay (actuel quartier d'Ainay, dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement) ou du Broteau (île voisine). <sup>[6]</sup> Ces baraquements de fortune séparaient les hommes des femmes et étaient volontairement construits à une certaine distance de l'hôpital de Saint-Laurent (au pied de l'actuelle montée de Choulans, à l'entrée du tunnel de Fourvière) pour éviter les contaminations. Si après vingt jours ils n'avaient pas déclaré la maladie, ils restaient cinq jours de plus en quarantaine de probation, sur les mêmes lieux, avant de pouvoir rentrer chez eux. Si, au contraire, ils déclaraient la maladie pendant la période de surveillance, ils étaient aussitôt envoyés en barque à l'hôpital de Saint-Laurent.

Une deuxième sorte d'isolement, appelée quarantaine de convalescence, regroupait les malades aptes à sortir de l'hôpital de Saint-Laurent. Ces malades, jugés guéris, pouvaient passer en quarantaine de convalescence <sup>[3]</sup>. Ceux-là restaient donc vingt jours au lieu-dit « Fleur-de-Lys » avant de transiter eux aussi par la quarantaine de probation pendant cinq jours. Puis ils passaient au Bureau de Santé récupérer les clés de leur maison qui avait été désinfectée pendant ce temps. <sup>[6]</sup> La Figure 3 <sup>[8]</sup> est un exemple de billet rédigé par le Commissaire en charge des quarantaines autorisant le retour à domicile des convalescents de Fleur-de-Lys.

Nous Commiffaires deputez pour le fait de la Santé en cette Ville, certifions que N..... fort de la Quarantaine de la Fleur de Lys; parrant luy permettrons l'entrée de sa demeure au quartier de..... Avec defences de luy donner empèchement. Fait au Bureau à Lyon le

Figure 3 : Billet du Bureau de la Santé autorisant le retour à domicile d'un quarantain de Fleur-de-Lys à l'issue de ses 25 jours d'isolement <sup>[8]</sup>

## L'hôpital de Saint-Laurent des Vignes

Situé sur la rive droite de la Saône, à l'endroit de l'ancienne confluence avec le Rhône, l'hôpital de Saint-Laurent des Vignes permit dès 1508 d'accueillir les malades amenés par voie fluviale. Le lieu étant très vite devenu insuffisant pour contenir tous les pestiférés de la ville, la confrérie de la Trinité éleva à ses frais un corps de bâtiment séparé, à côté de l'hôpital, pour recevoir les confrères atteints par le fléau.<sup>[10]</sup>

Dès 1533, Thomas II de Gadagne, riche marchand-banquier florentin installé à Lyon depuis vingt ans, fit bâtir à ses frais, sur les plans de l'architecte italien Salvator Saluatori, un bâtiment à galeries nommé « hospice de Gadagne » ou « Hôpital Saint Thomas », prolongeant ainsi l'hôpital Saint-Laurent vers l'aval.<sup>[11]</sup> Pendant près d'un siècle, cette installation isolée fut à peu près suffisante pour accueillir les pestiférés.<sup>[12]</sup> Et sur ce point, Lyon devança les autres villes du Royaume où, pendant plus d'un siècle encore, les pestiférés restèrent mélangés aux autres malades. En 1582, alors que les autorités redoutaient le manque de place en cas de violente épidémie, les Recteurs de l'hôpital du Pont du Rhône décidèrent d'acquérir les tènements voisins de Saint-Laurent. L'ensemble des terrains de l'hôpital, qui s'étendait alors sur trois hectares et demi, prit le nom général d'hôpital de la Quarantaine (*Figure 4*).<sup>[12]</sup> Quand aucune épidémie ne sévissait, l'hôpital était occupé par les pauvres de l'Aumône générale mais personne ne s'occupait réellement de l'entretien du bâtiment.

Lorsqu'au début du mois d'août 1628 il fallut loger les premiers malades, on s'aperçut que le « lieu nestoit aucunement meublé ». <sup>[3]</sup> L'une des premières tâches du Consulat consista donc à acheter des lits, des draps et des matelas. Les premiers hospitalisés eurent le bonheur d'avoir une place dans un des larges lits à quatre places qu'étaient alors les lits d'hôpitaux. Mais très vite, il y eut plus de malades que de

places disponibles. L'hôpital ne pouvait contenir que 200 lits ; toutefois il hébergea au plus fort de l'épidémie de 4 000 à 6 000 malades ! Même en comptant quatre malades par lit, c'était encore sept fois plus qu'il n'en pouvait accueillir.<sup>[6]</sup> Le Père Grillot écrivit que « l'hôpital [était] si fort peuplé de ceux qui y abordaient à chaque moment que non seulement les chambres étaient pleines, mais la cour et les jardins, tous couverts de ces pauvres gens couchés les uns sur les autres, exposés aux injures de l'air, accablés de faim et de douleurs si cuisantes que ce spectacle eut arraché les larmes des plus barbares et insensibles. »<sup>[4]</sup> On n'entendait de tous côtés que des cris de douleur ou des râles d'agonisants. Il y avait des pestiférés partout sur le sol, dans les corridors, dans les caves, sur tout espace où il était possible d'étendre un corps humain. L'encombrement était tel que les médecins pouvaient difficilement se frayer un passage. Ils n'avaient même pas toujours le temps de séparer les morts des vivants. Au plus fort de l'hiver 1628, les hangars extérieurs ouverts au vent et à la pluie étant aussi devenus trop petits, on dit que des malheureux n'hésitèrent pas à se construire des toits de cabanes à l'aide des cadavres raidis liés entre eux afin de se protéger du froid !<sup>[6]</sup>

Le corps médical et religieux de l'hôpital, certes dépassé par l'ampleur de l'épidémie, tenta malgré tout d'appliquer avec rigueur les consignes du Bureau de Santé. Chaque membre du personnel avait une tâche définie par le Bureau. Par exemple, à l'arrivée de la bêche (une sorte de barque qui traversait la Saône) au pied de Saint-Laurent, les hospitaliers transportaient les malades à l'intérieur de l'hôpital à l'aide de brancards à sangles. Un religieux devait être présent pour la confession ou, selon l'état, l'Extrême Onction. L'économiste Griphius consignait sur un registre les nom, adresse et profession des entrants ainsi que l'inventaire de ce qu'ils avaient apporté avec eux. En cas de décès, les objets personnels devenaient propriété de la ville.



*Figure 4 : Hôpital de la Quarantaine par Guindrand, 1835  
Photographie J. Bitat – Musée des Hospices Civils de Lyon*

Une journée à Saint-Laurent était rythmée par les sons de cloche de l'église selon l'ordre dressé par un Commissaire de la Santé. À sept heures avait lieu la prière générale du matin suivie de la distribution de pain et de potage. À dix heures, le repas fait d'une livre de viande et de pain était aussi précédé d'une prière. À dix-sept heures, c'était le souper. Concernant l'approvisionnement alimentaire de l'hôpital et de Fleur-de-Lys, les registres municipaux font état de 744 quintaux et 98 livres de pain délivrés entre le 19 septembre et le 30 octobre 1628 et de 398 quintaux et 110 livres de viande délivrés jusqu'au 20 décembre. <sup>[3]</sup> La volonté apparente qu'avait le Bureau de Santé de satisfaire au maigre confort des malades ne doit cependant pas nous tromper sur les conditions matérielles réelles dans lesquelles ils se trouvaient. En effet, cette belle organisation ne fut applicable que tant que les malades restaient peu nombreux. Mais après un mois d'épidémie, d'énormes difficultés surgirent. L'économe

de Saint-Laurent se plaignit d'une pénurie de nourriture ainsi que de linge, bois et chandelles. Les autorités sanitaires tentèrent de s'adapter à cette surpopulation de pestiférés mais force est de reconnaître qu'elles n'y parvenaient plus. Le 24 octobre 1628, le magistrat M. de Silvecane, exposa dans un mémoire adressé au Roi pour réclamer des secours, que le nombre des pestiférés alors à l'hôpital de Saint-Laurent était de six mille, indépendamment de ceux qui étaient malades dans leurs maisons. <sup>[13]</sup> C'est donc dans cette atmosphère que des milliers de malades moururent jusqu'au déclin de l'épidémie au printemps 1629.

Par la suite, l'hôpital continua d'accueillir les Pauvres et quelques fois encore les contagieux. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, il fut transformé en dépôt royal de la mendicité ou « Bicêtre de la Quarantaine ». La peste n'ayant pas ressurgi, l'hôpital devint ainsi un asile pour les pauvres, les vieillards infirmes et les fous jusqu'en 1803 où l'Antiquaille prit le relais. <sup>[9]</sup> Il fut

malheureusement progressivement démolie entre 1855 et 1896 à l'occasion de travaux de voirie alors qu'il constituait un fort bel exemple de l'architecture florentine de la Renaissance.

## Parfumage et Désinfection

Ce sont pendant les épidémies du début du XVI<sup>ème</sup> siècle que des recommandations judicieuses concernant le nettoyage des rues, la fermeture des maisons contaminées, l'isolement et la déclaration des malades ont commencé à être mises en place à Lyon. Claude de Rubys, dans son *Discours sur la contagion de peste* <sup>[14]</sup> de 1577, mentionna quelques ordonnances rédigées par le tout jeune Bureau de Santé. En matière de désinfection, « on établit des personnes pour nettoyer les maisons, tant infectes que suspectes ». Toute action des officiers de la ville devait être rapportée le jour même au Bureau de Santé. « Les penons ou capitaines des quartiers étaient chargés d'aller chaque jour visiter toutes les maisons de leurs quartiers, de s'enquérir des sains comme des malades. » <sup>[14]</sup>

Les modalités de désinfection – à savoir les fumigations de plantes odoriférantes ou les feux au bois de cèdre ou d'aloès – n'avaient pas changé depuis ce qui avait été établi au XIV<sup>ème</sup> siècle pendant la peste Noire. Elles furent simplement renforcées et généralisées à l'ensemble des maisons du centre-ville. Le Bureau de Santé de 1628 prit en effet conscience que Lyon, par « ses rues étroites et remplies d'immondices, ses maisons humides et sans air, constituait un véritable défi à l'hygiène. » <sup>[6]</sup>

Face à l'ampleur de l'épidémie et au nombre de malades déclarés, les Commissaires de la Santé mirent très vite en place six équipes, chacune composée d'un religieux jouant le rôle de surveillant, d'un serrurier pour ouvrir et fermer les portes, d'un maçon pour passer les murs à la chaux et enfin de trois parfumeurs. <sup>[6]</sup> On leur remettait un livre sur lequel ils

inscrivaient le coût du parfumage, proportionnel au nombre de pièces désinfectées. Seuls les pauvres étaient dispensés de payer.

Concernant la technique de parfumage, les traités de l'époque recommandaient en premier lieu de « nettoyer toutes les ordures dans chaque chambre et les brûler avec la paille des lits dans la cheminée ou sinon dans la rue ». Dans un deuxième temps, il fallait « suspendre dans la chambre du pestiféré toutes les hardes sur des cordages puis en faire autant de la cave jusqu'au grenier, bouchant tous les trous, fenêtres et fentes par où la fumée peut passer ». Après quoi, les parfumeurs déposaient sur un ou plusieurs réchauds remplis de charbons ardents deux livres et demie de parfum, voire cinq livres dans la chambre du pestiféré. <sup>[8]</sup> Puis ils se retiraient durant deux heures en fermant la porte derrière eux. S'il y avait des meubles précieux, il est bien stipulé qu'il fallait les couvrir de linge pour empêcher que le parfum ne les gâte. <sup>[15]</sup> Car, en effet, le parfum destiné à désinfecter les maisons était le plus souvent composé de « quatre-vingt-dix-huit livres de soufre, sept livres d'antimoine, sept livres de tartre, trois livres et demi d'arsenic, une livre et cinq onces de camphre, ... » Plus qu'une désinfection, il s'agissait d'une véritable sulfuration ! Son action sur le bacille pesteux ne saurait être mise en doute. D'autres méthodes utilisaient plutôt de la chaux vive, à la fois en combustion dans les chaudrons qu'en couche de revêtement des murs.

Dans les rues, on utilisait le même procédé pour assainir l'air. Les poêles à fumigation (*Figure 5*) trouvaient leur place dans les carrefours stratégiques de la ville.

Parallèlement au parfumage des maisons et des rues, on désinfectait aussi les personnes quittant les quarantaines. Elles devaient se mettre complètement nues et se laver avec de l'eau-de-vie, dans laquelle on avait fait infuser du sel, des clous de girofle et de la poudre d'iris. Elles passaient ensuite dans une pièce fermée où

sur trois réchauds remplis de charbons ardents, on avait jeté une poignée de parfum doux composé principalement de soufre, benjoin, cannelle, anis vert et myrrhe. Elles restaient soumises à l'action du parfumage le temps de dire un *Pater* et un *Ave*, ce qui leur paraissait une éternité en raison des vapeurs sulfureuses qui se dégagent du mélange et les asphyxiaient à moitié. <sup>[6]</sup>



Figure 5 : Poêle à fumigation – Source : J. Bitat / Musée des Hospices Civils de Lyon

Ces procédés de désinfection, bien que surprenants pour notre époque, témoignent tout de même de la clairvoyance de ces hommes du XVII<sup>ème</sup> siècle qui, avec les moyens rudimentaires dont ils disposaient, fabriquèrent de réels bactéricides.

## Corps médical et thérapeutiques

### *Les médecins*

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, Lyon, de par la volonté royale, manquait d'universités, et encore plus d'une faculté de médecine. C'est le Collège Royal de Médecine, fondé en 1576, qui coordonnait la profession et fournissait aux praticiens les moyens d'expérimentation à l'Hôtel-Dieu. Personne ne pouvait exercer la médecine à Lyon sans être agrégé au Collège. Pour ce faire, il fallait être un doctorant soit de l'université de Paris ou mieux, de Montpellier, soit d'une autre université mais avec dans ce cas au moins quatre ans d'expérience en dehors de Lyon. De 1600

à 1700, soixante-dix-neuf médecins seulement furent agrégés. On reporte que huit d'entre eux succombèrent à la peste lyonnaise de 1628. <sup>[16]</sup> Bien moins nombreux que leurs collègues chirurgiens, les médecins n'avaient pas pour rôle de soigner les malades de leurs propres mains en temps d'épidémie. Eux plutôt instituaient les méthodes de prévention, de soins et de désinfection. Comme certains siégeaient au Bureau de Santé, l'institution municipale s'en remettait à eux et à leurs connaissances pour définir la nature du mal et décider des remèdes préservatifs et curatifs. Ils étaient à l'origine de la plupart des traités de peste de l'époque dans lesquels ils décrivaient les symptômes de la maladie puis proposaient des quantités de recettes médicinales, parfois farfelues, parfois efficaces !

Sieur Marcellin était un personnage important en 1628-1629 puisque c'était le seul médecin Commissaire de la Santé. Il avait pour rôle d'examiner et de choisir les chirurgiens sur leur capacité à servir les malades. Il était tenu de leur envoyer les remèdes nécessaires après s'être assuré de leur bonne fabrication chez les apothicaires. Deux fois par semaine, il consultait les chirurgiens exposés pour s'informer à la source du progrès de la maladie. En cas de controverse au sujet d'un malade, c'est lui qui tranchait. S'il n'était pas satisfait de ses recrues, s'il voulait un avis extérieur à la ville, il pouvait faire venir des médecins réputés d'autres villes de France.

Quand ils visitaient les malades, les médecins, de même que les chirurgiens, s'affublaient d'un costume protecteur étonnant que l'on voit reproduit dans la plupart des ouvrages traitant de la peste à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle. C'est à Charles Delorme (1584-1678), premier médecin de Louis XIII, que serait due cette invention en 1619. En réalité, il n'aurait fait que modifier une sorte de costume dont les médecins de l'Hôtel-Dieu de Paris faisaient usage avant lui. D'autres auteurs semblent attribuer cette tenue à des Italiens, bien que



cette insinuation ne repose sur aucun document connu. <sup>[17]</sup> Quelque soit sa véritable origine, le costume (*Figure 6*) <sup>[18]</sup> se composait toujours d'une chemisette de peau rentrant dans des culottes que venaient recouvrir de hautes bottes. Une longue robe de maroquin de levant, avec des manches serrées au poignet, recouvrait le tout. Les mains étaient en plus protégées par des gants de cuir à crispin. <sup>[6]</sup> La tête enfin était enfermée dans une sorte de casque avec de faux yeux de cristal et un long nez « en forme de bec, rempli de parfums et oint intérieurement de matières balsamiques ». <sup>[18]</sup> Ce bec conférait d'ailleurs souvent au personnel médical le surnom de corbeau, sans aucune allusion aux croque-morts qui ramassaient les cadavres dans les rues pour les jeter à la fosse.



*Figure 6 : Habit des médecins et autres personnes qui visitent les pestiférés*  
 Photo J. Bitat / Musée des Hospices Civils de Lyon.

Cet équipement, aussi effrayant qu'il paraisse, posait sans le savoir les bases en matière de prévention de la contagion. Le vêtement était à base de cuir ; or les puces (dont le rôle dans la peste était encore méconnu au XVII<sup>ème</sup> siècle) n'aiment pas l'odeur du cuir. Quant au masque, il permettait une certaine filtration de l'air au

travers de diverses substances odoriférantes comme la rue fétide et éloignait ainsi la peste qui, en 1628, était majoritairement de forme pulmonaire. Les historiens sont certains que cette tenue fut portée par les médecins au cours de la célèbre peste de Marseille de 1720. Concernant Lyon en 1628, rien n'est moins sûr, faute de traces écrites. On a tout lieu de croire que l'idée était là même si le costume pouvait plus ressembler à celui des religieux : une robe de pénitent en toile huilée portée par-dessus les vêtements. En guise de gants, il est parfois fait mention de feuilles de tabac enroulées autour des doigts pour explorer le pouls et les bubons des malades <sup>[17]</sup>. En guise de masques, les Lyonnais portaient probablement une cagoule sous laquelle se trouvait une éponge imbibée de vinaigre. <sup>[6]</sup>

Enfin, toute personne qui fréquentait les pestiférés, aussi bien du domaine médical que religieux, devait porter ostensiblement à la main un bâton blanc d'un mètre de long afin qu'on puisse les reconnaître dans la rue et s'écarter d'elles à leur passage. <sup>[6]</sup>

### *Les chirurgiens*

A côté des médecins qui semblaient diriger le traitement des malades dans l'ombre, les chirurgiens et les barbiers s'occupaient concrètement des soins des pestiférés. Ils incisaient au bistouri des bubons parvenus à maturation ou bien les cautérisaient au fer rouge. Ils pansaient ensuite les plaies avec des onguents antiseptiques à base d'acétate de cuivre et de poudre de mercure avant de les embaumer au moyen d'oléorésines comme le benjoin <sup>[6]</sup>. On peut aujourd'hui qualifier la démarche de raisonnable et perspicace ! C'est pourquoi, de ces chirurgiens, il en fallait le plus grand nombre possible.

Dès la fin du mois d'août 1628, les autorités n'avaient pas manqué de s'adresser aux villes voisines pour les supplier de leur envoyer des chirurgiens. Comme ils devaient essayer des réticences

en raison de la dangerosité de la profession – 70 chirurgiens perdirent la vie pendant l'épidémie – ils durent recourir à des garçons chirurgiens qu'ils devaient nourrir et loger. Il s'agissait de barbiers qui savaient tondre et raser de par leur formation et qui prétendaient aussi savoir faire des saignées et des pansements à force d'avoir vu leurs maîtres chirurgiens à l'œuvre. Souvent taxés d'ignorance et de négligence, les barbiers avaient de plus déclenché la jalousie chez les maîtres chirurgiens depuis qu'ils pouvaient prétendre au même statut qu'eux sans passer le moindre examen. En effet, depuis 1618, l'Hôtel-Dieu avait le droit de conférer gratuitement la maîtrise à ces compagnons chirurgiens au bout de six ans d'exercice. Mais en temps d'épidémie, les autorités furent moins regardantes sur cette durée d'exercice et dès la fin du mois de janvier 1629, on commença à distribuer des lettres de maîtrise aux barbiers qui les avaient méritées. Ces décisions suscitèrent le plus vif mécontentement dans la Corporation des Chirurgiens de la ville.

### *Les apothicaires*

Les apothicaires représentaient le troisième corps de métier médical au rôle primordial pendant les épidémies de peste. Ils dépendaient du service de la Santé qui envoyait Sieur Marcellin en personne pour contrôler les drogues : « Quand il faudra faire la composition du parfum fort et doux, l'apothicaire l'en advertira afin qu'il se transporte chez luy pour y voir les drogues qui entrent dans la composition desdits parfums, si elles sont bonnes et de qualité requise pour ensuite en faire son rapport au Bureau, et qu'il y délibère de la quantité qu'il en faudra faire ». <sup>[8]</sup> C'est dans la fameuse confrérie des épiciers et apothicaires de la rue Bourgchanin, dans le logis de la Magdelaine, que se fabriqua en grande solennité dans des vases en étain ou en faïence (*Figure 7*), la célèbre thériaque utilisée pendant l'épidémie. <sup>[6]</sup>



*Figure 7 : Vase à thériaque en faïence, début XVIII<sup>ème</sup> siècle*

*Source : J. Bitat*

*Musée des Hospices Civils de Lyon*

Reconnue comme remède universel, la thériaque garda toujours une part de mystère propre à chaque apothicaire. Elle consistait en un électuaire composé d'une soixantaine de produits tant animaux que végétaux ou minéraux. Il s'agissait principalement de décoction de racines (angélique, gentiane, tormentille, scabieuse...) parfois mêlée à une petite dose d'opium, à de « l'alcool de vipère » ou à de la bave de crapaud ! Chaque année, en grande cérémonie, les maîtres apothicaires lyonnais fabriquaient dans un grand vase cette fameuse thériaque. Sur la place du Change, devant tous les Lyonnais assemblés, ils pilaient au mortier tous les ingrédients nécessaires à sa fabrication. <sup>[3]</sup>

Parallèlement au traitement chirurgical des bubons et dehors de cet antidote reconnu, les apothicaires pouvaient être amenés à préparer d'autres remèdes internes pour éliminer le poison des pestiférés, les sudorifiques. D'abord employés de manière empirique, les sudorifiques furent très vite une valeur sûre aussi bien en curatif pour éliminer les toxines de l'organisme qu'en remède préservatif de la peste. Afin de provoquer une abondante transpiration, on recommandait d'avaler une infusion de rue fétide, de sauge ou de sureau dans du vin blanc avant de se couvrir de plusieurs

couvertures et de s'entourer de bouteilles d'eau chaude. <sup>[6]</sup> Fort de ce constat, le Père Grillot mentionna l'anecdote suivante : « Le premier jour de l'an, deux frères boulangers se sentant frappés au même lieu, à la même heure, le plus jeune se mit incontinent dans son four qui était encore tout chaud et ayant jeté une si grande quantité de sueur qu'il en était tout trempé, fut bientôt guéri ; l'autre qui n'a pas ce remède mourut le cinquième [jour] de sa maladie. » <sup>[4]</sup>

En même temps que l'antisepsie interne, les médecins avaient remarqué qu'il était préférable de soutenir l'organisme par des toniques à base de plantes pour ne pas qu'il s'épuise. On retrouve dans la littérature de nombreuses recettes de potions cordiales à base de mélisse, de cannelle ou de camphre. <sup>[3]</sup> Si ces potions ne présentaient pas, avec le recul, un intérêt prononcé, elles avaient au moins pour mérite de ne pas aggraver l'état du malade.

Malgré ces réflexions intelligentes, beaucoup de malades ne purent être soignés comme il aurait fallu en 1628 à cause de la rapidité d'extension du fléau et du manque de personnel médical. Les grands chiffres de la mortalité permirent au Père Grillot de rappeler que « quand Dieu veut punir nos péchés, on ne peut s'opposer à ses desseins, (...) il rend inutile tous nos appareils, nos antidotes et nos remèdes. » <sup>[4]</sup>

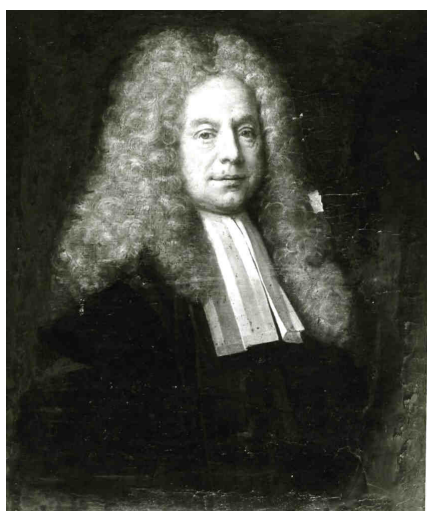
\*\*\*\*\*

En terme d'hygiène, les progrès constatés pendant ces années 1628-1629 furent acquis de manière définitive. Les commissions sanitaires, qui ne se formaient jusqu'alors qu'en temps d'épidémie, se mirent à fonctionner en permanence. A la fin de l'épidémie, le Bureau de Santé organisa une désinfection complète de la ville puis désigna un homme pour passer tous les jours dans les rues avec une brouette afin de les débarrasser des immondices et des ordures.

C'est en 1630 que fut rédigé *L'ordre public pour la ville de Lyon pendant la maladie contagieuse*. Ce volume, certes publié quarante ans plus tard, fut le premier à contenir tout ce que l'expérience avait montré d'utile en temps de peste. Sa rédaction fut coordonnée par un ensemble de commissaires, députés pour le fait de la santé de la ville. Grozelier, un médecin du début du XX<sup>ème</sup> siècle, alla même jusqu'à affirmer que « si la maladie contagieuse venait à réapparaître au XX<sup>ème</sup> siècle, notre premier devoir serait de prendre des mesures identiques à celle que nous trouvons indiquées dans *L'ordre public*. Nous n'aurions à y ajouter que ce que les découvertes bactériologiques récentes nous ont appris ces dernières années. » <sup>[19]</sup>

La peste resta menaçante à Lyon pendant encore une décennie. Quelques cas de contagion purent être relevés sporadiquement pendant la saison chaude des années 1630, 1631, 1632, 1636, 1638 et 1643 mais il n'y eut plus d'épidémie à proprement parlé. Fort de l'expérience acquise, le Bureau de Santé parvint chaque fois à les enrayer. Par exemple, en août 1720, des rumeurs pessimistes circulaient dans la ville de Lyon puisque la peste était à Marseille. Le triste souvenir de l'épidémie de 1628 était encore bien présent dans les esprits. Or les relations constantes entre les deux villes faisaient de cette peste marseillaise une grave menace pour Lyon. Le Bureau de Santé se réunit aussitôt pour songer à des mesures de protection pour sa ville. En son nom collectif, il émit une ordonnance réglementant les mesures préventives contre la contagion possible de la ville le 9 octobre 1720. Le maréchal de Villeroy, Gouverneur de Lyon, rendit en son nom une autre ordonnance semblable le 15 novembre. Tous les étrangers durent quitter Lyon. Les entrées aux portes de la ville furent de nouveau contrôlées. Les étoffes en provenance de Marseille ou de la foire de Beaucaire – qui s'était tenue en juillet 1720 – durent être déclarées et

soumises à la quarantaine. <sup>[20]</sup> Le Consulat fit appel au médecin commissaire Jean-Baptiste Goiffon (*Figure 8*) pour rédiger « l'instruction pratique à l'usage des médecins pour les guider dans le cas où la peste viendrait à se déclarer. » « On défendit aux libraires de ne rien imprimer en cette ville touchant la peste qui ne lui eut été préalablement soumis. » <sup>[20]</sup> Il fit expulser les mendiants, nettoyer les rues, installer les quarantaines et surveiller les portes de la ville.



*Figure 8 : Portrait de J-B. Goiffon  
Photographie de J. Bitat / Musée des  
Hospices Civils de Lyon*

Grâce à sa théorie sur la nature animée de la peste, ce Lyonnais originaire de Cerdon (Bugey) est aujourd'hui perçu comme un précurseur des théories microbiennes. On ignore s'il visita personnellement les régions de Provence touchées par l'épidémie mais il est certain qu'il avait des connaissances approfondies sur la maladie. Ce qui faisait sa force, c'était la notion très nette qu'il avait de la nature de la peste. Il était convaincu, contrairement aux idées médicales de l'époque, que la peste était due à des « insectes animés », invisibles et si petits qu'ils éludent la vivacité des yeux les plus pénétrants. En 1886, le docteur lyonnais Humbert Mollière déclara au sujet de Goiffon qu'« il ne lui a manqué que de voir de ses yeux ces agents de la contagion qu'il avait si

bien reconnus par induction ». <sup>[21]</sup> C'est seul face aux médecins de la Cour que Goiffon défendit avec obstination sa théorie contagionniste, reprenant ainsi les hypothèses de Fracastor au XVI<sup>ème</sup> siècle. En mettant ses théories au service des Lyonnais, il les sauva de la peste. La ville échappa à la contagion grâce à l'ensemble des mesures officielles du Bureau. L'épidémie de 1720-1722 fut même la dernière qui ait ravagé la France et Guiart n'hésita pas à dire que « si depuis elle a disparu, c'est aux conseils du Bureau de Santé et aux hommes comme Goiffon que nous le devons. » <sup>[22]</sup>

### Références bibliographiques

- [1] Guiart J. Histoire de la Peste en France ; les moyens de défenses qu'on lui opposa. Extrait des Comptes Rendus du IX<sup>ème</sup> Congrès International d'Histoire de la Médecine. Bucarest ; 1932. (\*)
- [2] Latreille A. Histoire de Lyon et du Lyonnais. Vol. 1. Lyon : Ed. Famot ; 1975.
- [3] Lucenet M. Lyon malade de la peste. Palaiseau : Ed. Sofédir ; 1981.
- [4] Grillot J. Lyon affligé de contagion ou narré de ce qui s'est passé de plus mémorable en cette ville, depuis le mois d'août de l'an 1628 jusqu'au mois d'octobre de l'an 1629. Lyon : François de la Bottière ; 1629.
- [5] Despierres G. Histoire de la Peste. In : Histoire des grandes maladies infectieuses, cycle de conférences 1979-1980 Université Cl Bernard Lyon 1. Collection Fondation Mérieux. p. 51-73.
- [6] Guiart J. La peste à Lyon au XVII<sup>ème</sup> siècle. Extrait de *la Biologie médicale*, vol XIX, N°5. Paris : 1929.
- [7] Monfalcon J-B. Histoire de la ville de Lyon. Lyon : Ed. Perrin ; 1851.
- [8] Valançol A. L'Ordre public pour la ville de Lyon pendant la maladie contagieuse. Augmenté de plusieurs observations et d'un traité de la peste avec quelques questions curieuses. Lyon : Hierôme ; 1670.

[9] Rousset J. Les grandes étapes de l'assistance hospitalière lyonnaise. *In* : Lyon et la médecine 43 av. J.C. - 1958, numéro spécial de la revue lyonnaise de médecine publié à l'occasion du bimillénaire de Lyon. Imprimerie de Trévoux ; 1958. p. 239-280.

[10] Vingtrinier J. La peste à Lyon : la chapelle de Saint Roch à Choulans. Lyon : Ed. Mougin Rusand ; 1901. (\*)

[11] Lejeune E. La saga lyonnaise des Gadagne. Lyon : Ed. lyonnaises d'Art et d'Histoire ; 2004.

[12] Tricou G. Hôpitaux de pestiféreux à Lyon. *Albums du crocodile* – complément au numéro 111 ; 1936. (\*)

[13] Péricaud A. Notes et documents pour servir à l'histoire de la ville de Lyon, tome II (1594-1643). Lyon : Barret ; 1829.

[14] De Rubys C. Discours sur la contagion de peste qui a esté ceste presente annee en la ville de Lyon, contenant les causes d'icelle, l'ordre, moyen et police tenue pour en purger, nettoyer et delivrer la ville. Lyon : d'Orgerolles ; 1577.

[15] Anonyme. Parfums et remèdes contre la peste dont s'est servi avec tout le succès possible le Père Leon Augustin Déchaussé de France, lequel a été employé par le Roi pour guérir les personnes attaquées de la contagion qui régnaît en plusieurs endroits du Royaume en 1666, 1667, 1668 et 1669. Paris : Delatour et Simon ; 1720.

[16] Hours H. L'art médical et les médecins lyonnais au dix septième siècle. *In* : Lyon et la médecine 43 av. J.C. - 1958, numéro spécial de la revue lyonnaise de médecine publié à l'occasion du bimillénaire de Lyon. Imprimerie de Trévoux ; 1958. p. 125-190.

[17] Blanchard R. Notes historiques sur la peste. Paris : Carré-Naud ; 1900.

[18] Manget D. Traité de la peste recueilli des meilleurs auteurs anciens et modernes et enrichi de remarques et observations théoriques et pratiques. Genève : Planche ; 1721.

[19] Grozelier M. Lyon en 1630. Fragments d'histoire médicale. Lyon : Ed. Storck ; 1904. (\*)

[20] Sabatier A. Hygieia lugdunensis. Lyon : Mougin Ruraud ; 1901.

[21] Mollière H. Un précurseur lyonnais des théories microbiennes : J-B. Goiffon et la nature animée de la peste. Lyon : H. Georg ; 1886.

[22] Le Teissier. Jean-Baptiste Goiffon, Cerdonnais. *In* : Bulletin de la Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain n°52 ; janvier 1938.

(\*) Propriété des Archives Municipales de Lyon.

Annexe 1 : Propagation de la peste de 1628 d'après un plan de la ville de Lyon de Simon Maupin, XVII<sup>ème</sup> siècle  
Collection Bibliothèque Municipale de Lyon

